

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2022-2023

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER

Vu le code de l'éducation, notamment son article L613-1 ;
Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 31 août 2021 accordant l'accréditation à l'université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 12 octobre 2016 accordant l'accréditation à l'université en vue de la délivrance de diplômes nationaux de master mis en œuvre à l'université des sciences et des technologies de Hanoï (Vietnam) ;
Vu les propositions de Jean-Paul DOUTRELOUX, Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain ;

ARRETE

Article 1

Le jury qui délivrera le **grade** de **master** du domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, des mentions **STAPS Management du Sport parcours Ingénierie Sécurité, Sûreté et Défense**, pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Président : Sandra JOFFROY MCF ;
Membres : Sophie GARNIER MCF ;
Emily HANCOCK PRAG.

Le jury qui délivrera le **diplôme** de **master** du domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, des mentions **STAPS Management du Sport parcours Ingénierie Sécurité, Sûreté et Défense**, pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Président : Sandra JOFFROY MCF ;
Membres : Sophie GARNIER MCF ;
Emily HANCOCK PRAG.

Le jury des **Semestres 9 à 10** du master du domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, des mentions **STAPS : Management du Sport, parcours Ingénierie Sécurité, Sûreté et Défense** pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Président : Sandra JOFFROY MCF ;
Membres : Sophie GARNIER MCF ;
Emily HANCOCK PRAG.

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiant.e.s par voie d'affichage.

Article 3

Le Directeur Général des Services et le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 15 Novembre 2022

Le président, Jean-Marc BROTO

Par déléguation,
La vice-présidente de la CFVU



Laurence ALARY